

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 05 juillet 2024



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**

**N°210/2024
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société VEOLIA chargée de réaliser le renouvellement de fosse à compteur au niveau de la rue Rosa Parks à ANNAY.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 12 juillet 2024 au 10 septembre 2024 au niveau de la rue Rosa Parks pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société VEOLIA chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Yves TERLAT

